

RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 124

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 17 juin 2019 à 10h00 au 23 juin 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de Jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

- **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 5 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

- **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **5 lots « 2 entrées 1 jour pour le « Parc Astérix » à Plailly » d'une valeur unitaire de 120 (cent vingt) euros.**

La dotation comprend 2 entrées pour 1 journée valables pour le Parc Astérix à Plailly.

Les entrées sont valables jusqu'au 5 janvier 2020, hors journées et soirées des 30, 31 Octobre, 1er, 2 Novembre 2019, hors événements spéciaux et jours de fermeture du Parc Astérix (calendrier d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr).

Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus.

Tous les autres frais occasionnés lors de la visite du parc ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion de la visite du parc. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.